

Ave 1-1

- Identification : Le port de la flamme indiquant le groupe dans le pataras est obligatoire .
L'absence de la flamme sera sanctionné par une "DP" de la part du Jury .

Ave 1-2

- Sécurité : Mise en route obligatoire de la VHF, sur le canal de la régates, au moins 30mn avant le premier départ et au moins 30mn après le départ du bateau concerné.

- Mise en route obligatoire de la VHF, sur le canal de la régates, au moins 30mn avant l'arrivée et au moins 30mn après l'arrivée du bateau concerné.

Ave 1-3

- IC 9.6 a remplacer par :

- Temps limite pour réparer un OCS : 10mn après le dernier départ du jour .(ceci modifie les RCV A4 et A5) .

- Un bateau qui part après ce délai doit le signaler à le Comité de Courses .

Ave 1-4

- En cas de retard dû à l'absence de vent , un départ à 20h40 sera donné pour toutes les classes

quelles que soient les conditions météo .